

NOS PRINCIPAUX OBJECTIFS

Pérenniser et développer l'offre

L'ACIS-France s'engage à accueillir les personnes dans un environnement agréable et adapté:

- en améliorant la satisfaction des personnes accueillies
- en diversifiant les services proposés aux personnes
- en garantissant un prix de journée accessible
- en assurant la pérennité de ses établissements par un entretien continu des bâtiments
- en reprenant ou créant de nouveaux établissements

Favoriser l'expression des personnes accueillies et de leurs proches

L'expression des personnes accueillies et de leurs proches est recherchée avec:

- les projets d'accompagnement personnalisés,
- la participation au Conseil de la Vie Sociale.

Encourager le bénévolat dans les établissements

L'ACIS-France reconnaît les bénévoles comme une richesse humaine aux côtés des professionnels.

Fédérer l'ensemble des salariés autour du projet associatif

Notre ambition associative est d'associer l'ensemble des salariés autour des valeurs et principes de l'ACIS-France.

EN GUISE DE NON CONCLUSION

L'utilité sociale de l'ACIS-France résulte de la convergence de plusieurs volontés : celles des congrégations, des pouvoirs publics et d'autres associations, afin de poursuivre l'action des institutions chrétiennes dans le paysage des politiques d'action sociale.

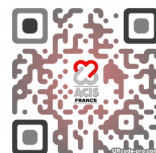
L'action de l'ACIS-France est portée par ses membres, ses représentants, ses professionnels désireux de s'investir dans l'accompagnement des populations les plus fragiles et dans le cadre d'une gestion associative épanouissante.

La gestion rigoureuse est une condition essentielle de la réalisation du projet associatif. Elle permet la vie économique de chaque structure, son adaptation dans le temps et sa pérennité.

Siège Social
Centre Vauban
199/201 rue Colbert
59000 LILLE

tel: 03 20 57 58 75
mail: siege@acisfrance.net

Retrouver l'ensemble du projet associatif sur: www.acisfrance.net



Association Chrétienne des Institutions Sociales et de Santé de France

**L'ACIS-France regroupe des
Établissements pour Personnes
Âgées Dépendantes et pour
Personnes Handicapées
Vieillissantes.**

Projet Associatif

*Ensemble ...
au service
de l'humain !*

NOS ORIGINES

L'ACIS-France a été fondée en 1994.

Association privée à but non lucratif, l'ACIS-France s'inscrit dans la continuité des valeurs poursuivies par les congrégations religieuses.

Dans une démarche de solidarité, nos établissements sont habilités au titre des dispositifs de l'Aide Sociale (aides à l'hébergement, aides au logement, aides à l'autonomie,...) afin de rester accessibles aux personnes disposant de revenus modestes.

Son développement se décline selon trois axes:

1. La diversification des offres de services proposées aux personnes accueillies
2. La reprise d'établissements
3. La création de nouveaux établissements

Le siège social apporte un soutien logistique aux établissements.

NOTRE ASSOCIATION AUJOURD'HUI

1 Foyer de vie

pour personnes
handicapées vieillissantes



16 EHPAD

Pour vous accueillir

Au service de 1 575 personnes accueillies



26 métiers et de
nombreux partenaires

pour vous accompagner



1 100 collaborateurs

à votre service

NOS VALEURS ET NOS PRINCIPES D'ACTION

La personne au cœur du dispositif

Chaque personne doit être accompagnée de façon individualisée au regard de son parcours de vie et de ses besoins.

Le respect de la personne

Le droit à la pratique religieuse des personnes accueillies s'exerce dans le respect de chacun sans jamais s'imposer.

Le respect des droits et des devoirs de chacun constitue pour l'ACIS-France une valeur essentielle.

La solidarité

L'ACIS-France cherche à concilier activité économique et équité sociale avec une implication bienveillante de l'ensemble des professionnels au service de l'humain.

La solidarité associative se traduit aussi par une mutualisation de moyens entre les structures et un partage d'expériences.

L'ouverture

L'ACIS-France s'inscrit dans une dynamique d'ouverture :

- en facilitant la venue des familles, des proches, des bénévoles
- en aidant l'intégration des personnes accueillies dans leur environnement de vie,
- en favorisant les partenariats avec les pouvoirs publics et les réseaux territoriaux.

Activités autorisées et financées par les Conseils Départementaux et les Agences Régionales de Santé